

4 "A propos de l'aide de l'Etat aux associations de consommateurs"

# "Toute association régulièrement constituée est admissible à l'aide"

**Le Trésor public vient de débloquer une somme de trente millions de francs cfa au titre de l'aide de l'Etat aux associations de consommateurs. Cette subvention annoncée par le gouvernement au lendemain de la dernière augmentation des prix des produits pétroliers suscite diverses interprétations. Président de la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin et président du comité de gestion, Romain Houéhou lève l'équivoque...**

**(Romain Houéhou, président du comité de gestion de l'aide de l'Etat aux associations de consommateurs)**

**Cette subvention, n'est-ce pas là une manière pour le pouvoir d'acheter votre silence ?**

Pas du tout ! Dans tous les pays du monde, dans tous les pays sérieux et bien organisés, les services qu'offrent les associations de consommateurs s'inscrivent dans les mesures de protection sociale des gouvernements. Cela paraît nouveau ici parce que c'est la première fois que nous avons forcé la main au gouvernement afin qu'il renforce nos capacités en tant qu'acteurs du suivi des prix et de la qualité des produits vendus sur le territoire béninois. Ce n'est donc pas un acte d'achat de notre conscience.

Nous sommes dans un système libéral où les opérateurs économiques ont les coudées franches pour augmenter les prix des produits comme, et quand ils le souhaitent. Il est donc important que des organisations de consommateurs deviennent de plus en plus fortes pour jouer le rôle de régulation entre le gouvernement et les commerçants en matière de fixation des prix des biens de consommation. Qu'il vous souvienne qu'entre 1996 et 2000, les prix des hydrocarbures ont été révisés à la hausse quatre fois. La dernière augmentation est intervenue en juin 2000. Auparavant, il y a eu une série de tractations entre les pétroliers, les consommateurs et le gouvernement. La position des consommateurs était claire : il n'est pas question d'augmenter les prix des produits pétroliers avant juin 2000. Les pétroliers, de leur côté, forçaient la main au gouvernement pour ajuster les prix de leurs produits. Le gouvernement se retrouvant entre le marteau et l'enclume a choisi une stratégie de communication positive pour voir

la souffrance des consommateurs. Parallèlement, une série de concertations a été initiée pour recueillir les avis des structures impliquées dans le commerce et de celles impliquées dans la protection des consommateurs. A l'occasion, d'une réunion regroupant les ministres du gouvernement de Kérékou II, la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb) a dénoncé la stratégie qui consiste à faire de la communication positive en donnant de l'argent à certains journalistes et organes de presse pour leur demander d'expliquer le caractère irréversible de l'augmentation des prix des hydrocarbures face aux exigences du marché international. La Ligue a proposé plutôt au gouvernement d'orienter sa stratégie vers le renforcement des capacités des organisations des consommateurs qui sont les principales structures qui veillent à la stabilisation des prix des produits stratégiques dans une économie libérale. C'est suite à cette proposition qu'au lendemain de l'augmentation des prix des hydrocarbures, le gouvernement a inscrit dans les mesures sociales prises pour atténuer la souffrance des populations, une subvention de 30 millions francs cfa à l'ensemble des organisations de consommateurs du Bénin. Annonce de cette subvention au lendemain de l'augmentation des prix des produits pétroliers ; déblocage des fonds au lendemain de l'augmentation des boissons sucrées fabriquées par la Sobebra (Société béninoise de brasserie). Etrange coïncidence... C'est évidemment une coïncidence. Mais pour nous, il n'y a aucun rapport entre ces événements, étant donné que les produits de brasserie ne figurent pas sur la liste des biens stratégiques comme les hydrocarbures.

**Comment ?**

La consommation des hydrocarbures s'impose à tous les consommateurs du Bénin alors que les boissons et sucreries de la Sobebra sont consommées par 30% à peine de la population du Bénin.

**Qu'avez-vous fait au lendemain de cette augmentation ?**

D'abord, au lendemain de l'augmentation des prix des hydrocarbures : la Ligue a organisé une tournée nationale pour apprécier les conséquences de cette augmentation sur la vie des populations afin d'en présenter les résultats au gouvernement. Ce qui a été fait. Très important : sans aucune intention de soutenir le gouvernement, nous constatons que cette augmentation n'était pas particulière au Bénin. Nous avons néanmoins réussi à réduire les pourcentages d'augmentation de



**Romain Houéhou, Président de la Ligue (Ldcb)**

prix exigés par les pétroliers. Ensuite, par rapport à la récente augmentation des prix des boissons sucrées de la Sobebra, nous sommes en train de faire un travail d'analyse comparative des prix des produits de cette société avec ceux importés afin d'orienter les consommateurs vers les produits les moins chers et à qualité égale.

**Comment se fera la répartition des 30 millions alors qu'apparemment vous n'avez pas une institution de régulation comme la Hacc (Haute Autorité de l'audio visuel et de la communication) dans le secteur des médias ?**

Si ! Nous avons une structure de régulation au moins à propos de cette aide. Un comité de gestion de l'aide de l'Etat aux associations de consommateurs a été créé par décret le 29 décembre 2000. Il est composé de 5 membres et présidé par Romain Houéhou.

**Puisque vous êtes le président de ce comité, suivant quels critères se fera la répartition ?**

Est admissible à cette aide, toute association régulièrement constituée et enregistrée au ministère de l'Intérieur. Ses statuts doivent mentionner qu'elle a pour objet la protection et la défense des droits et intérêts économiques des consommateurs au Bénin. En dehors de ces critères administratifs, l'association doit produire un rapport des activités menées en faveur de la protection du consommateur, doit donner les preuves (coupures de presse, cassettes audio et video) de ses activités et ne pas être créée après juillet 2000.

Les trente millions sont répartis en cinq lignes budgétaires (Ndlr : cf encadré). Chaque ligne budgétaire sera gérée par un membre du comité de gestion.

**Combien d'associations de consommateurs peut-on compter au Bénin actuellement ?**

Je ne saurais donner de nombre

précis. Mais leur nombre dépasse la dizaine. La première a été créée en 1989. Une dernière s'est annoncée il y a deux semaines, dans la presse écrite. Mais le plus important ce n'est pas leur nombre. Il faut rechercher de quoi chaque association est capable.

**Pourquoi ne pas trouver un creuset ou carrément une fédération de ces associations pour obtenir une structure plus forte ?**

A la veille de la dernière augmentation des prix des hydrocarbures ( en 2000), un

Collectif des associations de consommateurs a été créé. Il avait pour objectif la coordination des actions des différentes organisations de consommateurs membres en vue de mener des actions énergiques contre d'éventuels dérapages du gouvernement dans la fixation des prix de certains biens stratégiques tels que le ciment et les produits pétroliers. Mais aujourd'hui, ce collectif a du plomb dans l'aile pour des raisons que je préfère garder pour le moment.

**Propos recueillis par François K. AWOUDO**

**Extrait du Cordon N°0030 du jeudi 12 juillet 2001**

## LETTRE OUVERTE A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT SUR LA DECENTRALISATION

**Monsieur le Président de la République,**

En raison des nouvelles implications engendrées par le développement de notre pays et les nouvelles données politiques, l'Association de Lutte Contre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme (ALCRER ONG) vient par la présente lettre ouverte vous inciter à prendre des mesures hardies et de sérieux engagements personnels pour l'effectivité de la décentralisation dans les prochains mois.

En effet, Monsieur le Président, depuis plus de quarante (40) ans, nos populations attendent un transfert de pouvoir vers elles. Il est donc grand temps qu'on puisse assister à un transfert de pouvoir vers les populations afin de créer un nouveau creuset dans lequel administrateurs et administrés se sentent les uns rapprochés des autres pour mieux entreprendre ensemble la gestion de la chose nationale même si a priori elle est locale. Cet état de chose fera d'ailleurs que les frustrations de toutes sortes vont trouver une catharsis. Puisque désormais les fils d'une même localité ne trouveront plus à condamner de tout temps l'Etat ou le gouvernement. Cette nouvelle façon de responsabiliser les uns et les autres permet d'associer et de tirer profit des compétences et des initiatives de tous ordres dans toutes les localités possibles au sein de notre pays.

Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir que bon nombre de nos voisins dans la sous-région sont déjà à la phase d'application de la décentralisation alors que notre pays qui est l'un des tous premiers à entreprendre ce projet ne l'a pas encore concrétisé. Il urge à cet effet de nous conformer à ce qui se fait dans la sous-région.

Toutefois, nous ne voyons pas en la décentralisation, l'ultime et l'unique façon d'entreprendre un véritable développement local et harmonieux, néanmoins il faudrait la concrétiser, Monsieur le Président, afin de combler certaines attentes en attendant de voir ce qui adviendra.

Tout en comptant que notre préoccupation sera prise en compte, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos hautes considérations.

**Le Président de ALCRER-ONG**

**Martin V. ASSOGNAN**